



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mercredi 23 octobre à 9 h 30 à laquelle sont présents : madame la conseillère Jocelyne Houle, vice-présidente et madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier, et Aurèle Desjardins, membres, formant quorum dudit comité.

Également présents : monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Absent : monsieur le maire Yves Ducharme

**CE-2002-1307 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 OCTOBRE 2002**

**CONSIDÉRANT QUE** copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 16 octobre 2002 a été déposée aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal du 16 octobre 2002 tel que soumis.

Adoptée

**CE-2002-1308 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 42 - 38 775,32 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 41 - 294 796,29 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 39 - 6 857,16 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 37 - 240 791,98 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 42 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 41, la liste des réquisitions numéro 39 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 37.

NUMÉRO DE LA LISTE	DESCRIPTION	MONTANT	PÉRIODE
PA numéro 42	Pièces de comptes à payer	38 775,32 \$	Du 7 au 11 octobre 2002
PD numéro 41	Pièces de comptes à payer	294 796,29 \$	Du 7 au 11 octobre 2002
Réquisition numéro 39	Pièces de comptes à payer	6 857,16 \$	Le 9 octobre 2002
Embauches numéro 37	Embauches de personnel temporaire	240 791,98 \$	Du 30 septembre au 4 octobre 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1309**      **RATIFICATION DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-41 – 230 012,48 \$ - PÉRIODE DU 3 AU 9 OCTOBRE 2002**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des commandes numéro C-41, d'un montant total de 230 012,48 \$, pour la période du 3 au 9 octobre 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures établies.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1310\***      **RÈGLEMENT NUMÉRO 67-2002 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 220 000 \$ POUR FINANCER LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU AU PROGRAMME ACCÈS-LOGIS ET AU PROGRAMME DE LOGEMENT ABORDABLE VOLET SOCIAL ET VOLET PRIVÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 67-2002 autorisant une dépense et un emprunt de 1 220 000 \$ pour financer la participation de la Ville de Gatineau au programme accès-logis et au programme de logement abordable volet social et volet privé.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2002-1311\***      **RÈGLEMENT NUMÉRO 71-2002 CONCERNANT LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE GATINEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 71-2002 concernant la mise en place du programme Rénovation Québec de la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2002.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2002-1312\***      **RÈGLEMENT NUMÉRO 72-2002 AUTORISANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 250 000 \$ POUR INSTALLER UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUE, CONSTRUIRE DES BORDURES ET POSER UN REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR UNE PARTIE DES RUES DES ENGOULEMENTS ET DES HIRONDELLES - SECTEUR DE GATINEAU – DISTRICT DE LA RIVIÈRE-BLANCHE – YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 72-2002 autorisant un emprunt et une dépense de 250 000 \$ pour installer un système d'éclairage de

rue, construire des bordures et poser un revêtement bitumineux sur une partie des rues des Engoulevents et des Hirondelles, secteur de Gatineau.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2002-1313\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 73-2002 AUTORISANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 381 000 \$ POUR INSTALLER UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUE, CONSTRUIRE DES BORDURES ET DES TROTTOIRS ET POSER UN REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR UNE PARTIE DES RUES RITA ET DE BATISCAN AINSI QUE SUR UNE PARTIE DE LA RUE FORMÉE DU LOT 2 735 535 AU CADASTRE DU QUÉBEC - SECTEUR DE GATINEAU – DISTRICT DE LA RIVIÈRE-BLANCHE – YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 73-2002 autorisant un emprunt et une dépense de 381 000 \$ pour installer un système d'éclairage de rue, construire des bordures et des trottoirs et poser un revêtement bitumineux sur une partie des rues Rita et de Batiscan ainsi que sur une partie de la rue formée du lot 2 735 535 au cadastre du Québec, secteur de Gatineau.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2002-1314\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 74-2002 AUTORISANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 216 000 \$ POUR INSTALLER UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUE, CONSTRUIRE DES BORDURES ET DES TROTTOIRS ET POSER UN REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD DES TREMBLES - SECTEUR DE HULL – DISTRICT DE VAL-TÉTREAU – LAWRENCE CANNON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 74-2002 autorisant un emprunt et une dépense de 216 000 \$ pour installer un système d'éclairage de rue, construire des bordures et des trottoirs et poser un revêtement bitumineux sur une partie du boulevard des Trembles, secteur de Hull.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2002-1315\*** **RÈGLEMENT NUMÉRO 75-2002 AUTORISANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 355 000 \$ POUR INSTALLER UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE RUE, CONSTRUIRE DES BORDURES ET DES TROTTOIRS ET POSER UN REVÊTEMENT BITUMINEUX SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD DES GRIVES - SECTEUR DE HULL – DISTRICT DE VAL-TÉTREAU – LAWRENCE CANNON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 75-2002 autorisant un emprunt et une dépense de 355 000 \$ pour installer un système d'éclairage de rue, construire des bordures et des trottoirs et poser un revêtement bitumineux sur une partie du boulevard des Grives, secteur de Hull.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2002-1316\* RÈGLEMENT NUMÉRO 76-2002 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC - VOLET PRIVÉ DE LA VILLE DE GATINEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 76-2002 établissant le programme Logement abordable Québec – volet privé de la Ville de Gatineau.

Cette présente résolution est conditionnelle à l'adoption du règlement d'emprunt numéro 67-2002 par le Conseil municipal et à l'approbation du règlement numéro 67-2002 par le Ministère des affaires municipales et de la métropole.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2002 conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt par les autorités compétentes.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2002-1317\* RÈGLEMENT NUMÉRO 77-2002 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 400 000 \$ POUR EFFECTUER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER ET D'UN STATIONNEMENT DANS LE PARC ERNEST-GABOURY AINSI QUE POUR DÉCRÉTER UN EMPRUNT DE 300 000 \$ POUR PAYER UNE PARTIE DE LA DÉPENSE - SECTEUR DE GATINEAU – DISTRICT DU VERSANT – JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 77-2002 autorisant une dépense de 400 000 \$ pour effectuer les travaux d'aménagement d'un terrain de soccer et d'un stationnement dans le parc Ernest-Gaboury ainsi que pour décréter un emprunt de 300 000 \$ pour payer une partie de la dépense, secteur de Gatineau.

Pour acquitter le solde de la dépense prévue par le règlement, le trésorier est autorisé à approprier la somme de 100 000 \$ provenant du Fonds de parcs et terrains de jeux au poste budgétaire 15-21065 « Terrain de soccer – Ernest Gaboury ».

Un certificat du trésorier a été émis le 21 octobre 2002.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2002-1318 SIGNATURE - CONSENTEMENTS MUNICIPAUX - APPROBATION DES PLANS DES COMPAGNIES ET DES SOCIÉTÉS D'UTILITÉS PUBLIQUES**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la réglementation en vigueur, les compagnies et les sociétés d'utilités publiques doivent déposer, pour approbation, tous les plans relatifs aux travaux devant être exécutés dans les limites de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** pour optimiser le cheminement de ce type d'approbation, il y a lieu d'obtenir une autorisation générale pour la signature des consentements municipaux :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le directeur ou le responsable des réseaux ou le coordonnateur des infrastructures publiques ou son mandataire du Service d'ingénierie du Module des travaux publics et de l'environnement, à signer l'approbation des plans des compagnies et des sociétés d'utilités publiques par voie de consentements municipaux pour les travaux devant être exécutés dans les limites de la Ville.

Adoptée

**CE-2002-1319**

### **AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION DE DÉMARRAGE DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de modifier sa résolution numéro CE-2002-826 adoptée le 25 juin 2002 en remplaçant, dans le deuxième paragraphe du dispositif de ladite résolution, le nom « Ministère d'État à l'environnement » par « La société québécoise de récupération et de recyclage ».

Adoptée

**CE-2002-1320\***

### **CONTRIBUTION MUNICIPALE - PROGRAMME ACCÈS LOGIS - PROJET DE TRANSFORMATION DE 26 CHAMBRES, RUE HAMEL – SECTEUR DE GATINEAU – DISTRICT DE LA RIVIÈRE-BLANCHE – YVON BOUCHER**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme sans but lucratif « Mon Chez Nous » a soumis à la Commission permanente sur l'habitation une demande de contribution financière pour un projet de transformation de logements sociaux;

**CONSIDÉRANT QUE** cette Commission recommande au Conseil de supporter financièrement ce projet de transformation de 26 chambres sur la rue Hamel, secteur de Gatineau soumis à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme Accès logis, parce qu'il répond aux critères de sélection de projets établis par cette dernière :

### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil d'octroyer à l'organisme Mon Chez Nous une contribution financière de 235 000 \$ pour la transformation de 26 chambres du bâtiment situé au 18, rue Hamel, secteur de Gatineau, le tout conformément aux informations contenues dans le dossier soumis à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme Accès logis.

Il est de plus recommandé au conseil de s'engager envers la Société d'habitation du Québec à défrayer pour une période de 5 ans, la totalité des vingt-six suppléments au loyer prévus dans ce projet.

Sur réception d'une preuve de l'engagement définitif de la Société d'habitation du Québec pour ce projet, le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 235 000 \$ à Mon Chez Nous à l'attention de monsieur Benoît Fortin, 185, rue Laval, Hull, Québec, J8X 3J3.

Les fonds à cette fin seront pris à même le règlement d'emprunt numéro 67-2002.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années subséquentes un montant correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer, au poste budgétaire 02 52200 972 – Logement social – subventions.

Cette présente résolution est conditionnelle à l'adoption du règlement d'emprunt numéro 67-2002 par le Conseil municipal et à l'approbation dudit règlement numéro 67-2002 par le Ministère des affaires municipales et de la métropole.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2002 conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt par les autorités compétentes.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2002-1321

**ACQUISITION DE LA SUITE BUREAUTIQUE POUR L'ENSEMBLE DES USAGERS DE LA BUREAUTIQUE À LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QU'**il a été prévu d'harmoniser le logiciel de bureautique sur tous les ordinateurs des usagers de la bureautique de la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'acquisition de 1000 licences, par réquisition, auprès du Conseil du Trésor, de la suite bureautique Office XP, pour déployer à l'ensemble des usagers de la bureautique de la Ville.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
04-13493	15 640,78 \$	TPS à recevoir ristournes
11-13401-001-41791	434 151,82 \$	Suite bureautique

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2002.

Adoptée

CE-2002-1322

**AUTORISER MONSIEUR PAUL MORIN À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA PAROISSE JEAN XXIII LE 22 NOVEMBRE 2002 (100 \$) ET MONSIEUR JOSEPH DE SYLVA À SUBVENTIONNER CETTE ACTIVITÉ (400 \$)**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur Paul Morin à participer à une activité le 22 novembre 2002, au profit de la paroisse Jean XXIII.

De plus, ce comité autorise monsieur Joseph De Sylva à subventionner cette activité pour un montant de 400 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la paroisse Jean XXIII, à l'attention de monsieur Jean Sans-Cartier, prêtre-moderateur, 1194, boul. St-René ouest, Gatineau, Québec, J8T 6H3.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11400-972-40012	400,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40011	100,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2002.

Adoptée

CE-2002-1323

**SUBVENTION DE 100 \$ AU CLUB DE L'ANNEAU D'OR DES FILLES D'ISABELLE, LOCAL 674 - DISTRICT DU LAC-BEAUCHAMP - AURÉLE DESJARDINS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser une subvention de 100 \$ au Club de l'Anneau d'Or des Filles d'Isabelle, local 674 pour leurs activités.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club de l'Anneau d'Or, local 674, à l'attention de madame Rolande Lahaie, 57, rue de Candiac, app. 1, Gatineau, Québec, J8R 2B3.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11400-972-40014	100,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2002.

Adoptée

CE-2002-1324

**SUBVENTION DE 100 \$ AU CLUB LES AÎNÉ(E)S DU FIL D'ARGENT - DISTRICT DU LAC-BEAUCHAMP - AURÉLE DESJARDINS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser une subvention de 100 \$ au club Les Aîné(e)s du Fil d'Argent dans le cadre de leurs activités.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ au Club Les Aîné(e)s du Fil d'Argent, à l'attention de madame Denise Brassard, 156, rue Main, Gatineau, Québec, J8P 5J3.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11400-972-40014	100,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2002.

Adoptée

CE-2002-1325

**SUBVENTION DE 300 \$ AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ENTRE-NOUS - DISTRICTS ÉLECTORAUX 1, 2 ET 3**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser une subvention de 300 \$ au Centre communautaire Entre-Nous dans le cadre du projet d'intervention de quartier pour les activités des différents organismes du secteur.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Centre communautaire Entre-Nous, à l'attention de madame Marie Ahamada, 57, rue Notre-Dame, local 103, Aylmer, Québec, J9H 3C8.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40003	100,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40002	100,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions
11400-972-40001	100,00 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 octobre 2002.

Adoptée

CE-2002-1326\*

**APPROBATION D'UNE POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES ESPACES DE STATIONNEMENT À LA MAISON DU CITOYEN**

**CONSIDÉRANT QUE** la création de la Ville de Gatineau a eu pour effet d'augmenter considérablement la demande en stationnement à la maison du Citoyen;

**CONSIDÉRANT QU'IL** s'avère nécessaire de préciser le mode d'attribution des espaces de stationnement à la maison du Citoyen;

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a lieu de prioriser les employés qui doivent utiliser leur véhicule personnel dans l'exercice de leurs fonctions :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil d'approuver la Politique d'attribution des espaces de stationnement à la maison du Citoyen, jointe à la présente, ainsi que l'annexe "A" et la grille de tarification qui font partie intégrante de cette politique.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2002-1327

**RÉSOLUTION RATIFIANT L'ENTENTE COPROPRIÉTÉ DE PLACE DES PIONNIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'édifice Place des Pionniers est constitué en copropriété et que la Ville de Gatineau est propriétaire de 81 % des espaces qui la constitue, le solde des espaces étant privés;

**CONSIDÉRANT QUE** les administrateurs représentant l'ex-Ville d'Aylmer au conseil d'administration ont convenu d'une entente pour le paiement des frais de copropriété au cours des deux prochaines années, les arrérages de cotisation aux frais de copropriété et le règlement de divers litiges entre les propriétaires privés et l'ex-Ville d'Aylmer;

**CONSIDÉRANT QUE** les conditions de l'entente ont fait l'objet d'une présentation au comité exécutif de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal représentant le secteur d'Aylmer ont été consultés et qu'ils entérinent l'entente et qu'il n'y a actuellement pas d'impact financier pour la nouvelle Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie l'entente intervenue entre le Conseil d'administration de la copropriété Place des Pionniers le 23 octobre 2001 et les diverses parties qui constituent le syndicat de la copropriété.



Adoptée

**CE-2002-1328**     **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DE BIENS NON DURABLES  
NUMÉRO B-39 - 143 328,41 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-39 d'un montant de 143 328,41 \$ pour la période du 2 au 8 octobre 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1329\***     **SOUMISSION - 2002 SP 124 - E. SÉGUIN ET FILS LTÉE - REMPLACEMENT DE  
LA TOUR DE REFROIDISSEMENT - MAISON DU CITOYEN - 128 431,16 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de la soumission excède de 45 431,16 \$ le budget alloué pour ce projet au programme triennal d'immobilisations;

**CONSIDÉRANT QUE** des sommes suffisantes sont disponibles à même le projet des travaux correctifs au poste d'incendie de Buckingham pour combler ces coûts :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil la soumission de la compagnie E. Séguin et Fils Ltée, 845, boulevard de la Carrière, Hull, Québec, J8Y 6S5, au montant de 128 431,16 \$, taxes incluses, pour le remplacement de la tour de refroidissement à la maison du Citoyen, le tout en conformité avec sa soumission en date du 5 septembre 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et étant conforme.

De plus, le trésorier est autorisé à réduire de 45 000,00 \$ le financement au fonds de roulement des travaux correctifs au poste d'incendie de Buckingham et d'augmenter le financement provenant du fonds de roulement pour le remplacement de la tour d'eau de la maison du Citoyen de 45 000,00 \$.

Le trésorier est également autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
	Fonds de roulement	123 965,18 \$
04-13493	T.P.S. à recevoir (ristourne)	4 465,98 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2002.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2002-1330**     **SOUMISSION - 2002 SP 126 - 9071-9048 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION NOVEX)  
- REMPLACEMENT DE L'ÉGOUT DOMESTIQUE SUR LA RUE DE CAVALIÈRE -  
174 618,30 \$ - DISTRICT DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la soumission de la firme 9071-9048 Québec Inc. (Construction Novex), 995, rue Vernon, Aylmer, Québec, J9H 5E4, au montant de 174 618,30 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux de remplacement de l'égout domestique sur la rue de Cavalière, le tout en conformité avec sa soumission en date du 12 septembre 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et étant conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
04-13493	6 072,06 \$	TPS à recevoir ristournes
06-20040-003-41815	168 546,24 \$	Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et d'égout diverses rues

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1331** **SOUSSION - 2002 SP 161 - 9071-9048 QUÉBEC INC. (CONSTRUCTION NOVEX) - RÉHABILITATION D'INFRASTRUCTURES - CHEMIN MONTRÉAL OUEST, ROUTE 148 - SECTEUR DE MASSON-ANGERS ET RUE MAPLE - SECTEUR DE BUCKINGHAM - 394 587,51 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la soumission de la firme 9071-9048 Québec Inc. (Construction Novex), 995, rue Vernon, Aylmer, Québec, J9H 5E4, au montant de 394 587,51 \$, taxes incluses, pour la réhabilitation d'infrastructures sur le chemin Montréal Ouest, route 148 dans le secteur de Masson-Angers et sur la rue Maple dans le secteur de Buckingham, le tout en conformité avec sa soumission en date du 30 septembre 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et étant conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
04-13493	13 721,11 \$	TPS à recevoir ristournes
06-20040-003-41816	380 866,40 \$	Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et d'égout diverses rues

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1332** **SOUSSION - 2002 SI 132 - SERVICES INFORMATIQUES COMMTECH- ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS, DE LOGICIELS ET DE SERVICES ET LOCATION DE SERVEUR POUR RÉPARTICIEL DE LA POLICE ET DES INCENDIES - 3 ANS - 66 918,13 \$ (TAXES EN SUS)**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la soumission de la firme Services Informatiques Commtech, 165 boulevard Gamelin, Hull, Québec, J8Y 1W1 et désigne cette dernière comme fournisseur exclusif auprès duquel devra s'approvisionner le locateur Hewlett Packard (Canada) Ltée pour acquérir les serveurs pour réparticiel de la police et des incendies mentionnés au tableau de l'annexe A faisant partie intégrante de la résolution, le tout en conformité avec les

documents d'appel d'offres et la soumission déposée et ouverte par le Service des finances, division approvisionnement en date du 26 septembre 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

D'acquérir auprès de la firme Commttech les équipements, les logiciels ainsi que les services tels que décrits à l'annexe A au montant de 9 937,00\$ taxes non incluses.

De louer de la compagnie Hewlett Packard (Canada) Ltée les serveurs identifiés au tableau de l'annexe A selon le type de bail numéro 1, au coût annuel de 18 993,71 \$ (taxes non incluses) pour une période de trois ans totalisant 56 981,13\$ taxes non incluses.

D'autoriser le trésorier à prévoir les montants nécessaires au poste 02-13450-514 pour la location d'équipements pour les années 2003, 2004 et 2005.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	460,78 \$	TPS à recevoir ristournes
13450-555-41817	7 279,91 \$	Réseautique entr./logiciels
06-20028-003-41818	3 752,69 \$	Achat/implantation système informatique Gestion appels achat équipements (modems-portables-supports)
13450-514-41819	1 757,30 \$	Réseautique location/équipement Informatiques

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1333 SOUMISSION - 2002 SP 112 - VÊTEMENTS - SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE - 142 388,54 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les soumissions des firmes suivantes pour les vêtements de pompiers et des officiers de l'État-major, le tout en conformité avec leurs soumissions déposées en date du 25 septembre 2002 et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues par section et étant conformes.

FOURNISSEURS	VÊTEMENTS	MONTANT (TAXES INCLUSES)
<b>C.L.B. Uniformes Inc.</b> 213, boul. René A. Robert Suite 100 Sainte-Thérèse (Québec) J7E 4L1	chapkas et coupe-vent pour les pompiers, bas, ceintures, foulards, gants, chaussures et coupe-vent pour l'État-major	21 974,38 \$
<b>Martin &amp; Lévesque (1983) inc.</b> 420, 3 <sup>e</sup> Avenue Parc Industriel Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6	casquettes, bermudas et pantalons pour les pompiers	36 949,48 \$
<b>Aero Mode ETC</b> 2450 rue Cohen Montréal (Québec) H4R 2N6	ceintures, bas, chemises, foulards, gants, t-shirts et polos pour les pompiers	31 546,70 \$

<b>CFM Uniforms inc.</b> 350, de Louvain, suite 424 Montréal (Québec) H2N 2E8	wooly-pooly pour les pompiers, cravates, pantalons, tuniques, vestons, képis et chemises pour l'État-major	27 052,33 \$
<b>Distribution Riobec</b> 160 Edmonton Hull (Québec) J8Y 3S6	souliers, bottillons et caoutchoucs pour les pompiers	23 969,60 \$
<b>Les Distributeurs R. Nicholls</b> 2475, de la Province Longueuil (Québec) J4G 1G3	wooly-pooly pour l'État-major	896,05 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	4 951,32 \$	TPS à recevoir ristournes
22200-651-41820	137 437,22 \$	Combat des incendies vêtements et accessoires

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2002.

Adoptée

CE-2002-1334

**ACCEPTATION DES AVIS DE CHANGEMENTS NUMÉROS S-024, P-031, P-032, P-033 ET P-035 - CONTRAT DES TRAVAUX DE LA PHASE II À L'USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR DE GATINEAU PAR LA FIRME FILTRUM INC. - 23 809,11 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de l'ex-C.U.O., par sa résolution numéro 2001-393, octroyait à la firme Filtrum inc. le contrat de construction des travaux à l'usine d'épuration phase II au montant de 8 759 843,90 \$ (taxes incluses);

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires sur ce projet ont déjà été approuvés par délégations de pouvoir pour un montant global de 40 387,51 \$ (taxes incluses);

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Axor experts-conseils inc. a recommandé l'avis de changement numéro P-033 au montant de 8 225,80 \$ excluant les taxes applicables pour la fourniture et l'installation d'une échelle droite au digesteur 2302 avec un palier;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Axor experts-conseils inc. a recommandé l'avis de changement numéro P-032 au montant de 4 043,27 \$ excluant les taxes applicables pour le remplacement du matériel de PVC en CPVC pour les nouvelles conduites du système de récupération de chaleur;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Axor experts-conseils inc. a recommandé l'avis de changement numéro P-031 pour un montant de 840,10 \$ excluant les taxes pour l'ajout d'un clapet de non-retour sur la conduite d'eau brute à l'entrée du digesteur 2302;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Axor experts-conseils inc. a recommandé l'avis de changement numéro P-035 au montant de 5 561,81 \$ excluant les taxes pour la tuyauterie supplémentaire raccordée au réseau d'huile thermique pour le système du circuit d'eau chaude des échangeurs de chaleur;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme CIMA + a recommandé l'avis de changement numéro S-024 au montant de 2 028,08 \$ excluant les taxes pour l'ajout d'un garde-corps et la modification de la structure du support du « Strain-press »;

**CONSIDÉRANT QUE** les fonds nécessaires à ce projet sont pris à même le règlement d'emprunt numéro 690 de l'ex-C.U.O. pour les avis de changement numéros S-024, P-031, P-032, P-033 et P-035 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les avis de changement numéros S-024, P-031, P-032, P-033 et P-035 recommandés par les firmes Axor experts-conseils inc. et CIMA + pour un montant de 23 809,11 \$ incluant les taxes, à être pris dans le règlement d'emprunt numéro 690 de l'ex-C.U.O., soit dans le contrat accordé à la firme Filtrum inc. pour les travaux de la phase II à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau.

	<b>Règlements d'emprunt de la C.U.O.</b>			<b>TOTAL</b>
	<u>Numéro 588</u>	<u>Numéro 637-1</u>	<u>Numéro 690</u>	
<b>Montant de chaque règlement d'emprunt</b>	<b>11 604 000 \$</b>	<b>5 170 000 \$</b>	<b>6 418 000 \$</b>	
Montant original du contrat à Filtrum inc. (résolution numéro 2001-393 de la C.U.O.)	628 381,58 \$	2 904 726,32 \$	5 226 736,00 \$	<b>8 759 843,90 \$</b>
Acceptation numéro 1 (résolution numéro 2001-576 de la C.U.O.)		(373 831,25 \$)		<b>(373 831,25 \$)</b>
Délégations de pouvoir en date du 2 octobre 2002 (numéros 21399, 22678, 22696, 21516, 22695, 22955, 23012 et 23040 )		3 416,24 \$	36 971,27 \$	<b>40 387,51 \$</b>
Acceptation de l'avis de changement P-012 (résolution numéro CE-2002-961)			36 611,09 \$	<b>36 611,09 \$</b>
Acceptation des avis de changement numéros P-011, ME-016, E-018, A-019, P-020, P-021, ME-023 et GE-025 (résolution numéro CE-2002-1055)		2 049,75 \$	9 254,63 \$	<b>11 304,38 \$</b>
Acceptation des avis de changement numéros S-024, P-			23 809,11 \$	<b>23 809,11 \$</b>

031, P-032, P-033  
et P-035 par cette  
résolution

<b>TOTAL</b>	<b><u>628 381,58 \$</u></b>	<b><u>2 536 361,06 \$</u></b>	<b><u>5 333 382,10 \$</u></b>	<b><u>8 498 124,74 \$</u></b>
<b>Solde disponible au 29 juillet 2002</b>	<b><u>459 275 \$</u></b>	<b><u>576 170 \$</u></b>	<b><u>935 243 \$</u></b>	

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	827,92 \$	TPS à recevoir ristournes
06-06900-001-41821	22 981,19 \$	Construction phase II usine d'épuration coût des travaux

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2002.

Adoptée

**CE-2002-1335**     **AMENDEMENT AU MANDAT DE LA FIRME TECSULT INC. POUR INCLURE  
LES SERVICES DURANT LA CONSTRUCTION ET SURVEILLANCE DE LA  
PHASE I DU STATIONNEMENT DE L'ÉDIFICE CONNOR - MONTANT DE 57  
795,46 \$ INCLUANT LES TAXES**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif de l'ex-Ville de Hull, par sa résolution numéro CE-2001-623 adoptée le 17 juillet 2001, mandatait la firme Tecsumt inc. pour la réalisation des plans et devis et l'appel d'offres relatifs à la construction de la phase I du stationnement de l'édifice Connor;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif, par sa résolution numéro CE-2002-1221, adoptée le 3 octobre 2002, octroyait le contrat de construction de la phase I du stationnement de l'édifice Connor à la firme Location d'équipement Nugent Ltée au montant de 1 089 894,35 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le mandat original de services professionnels de la firme Tecsumt inc. afin d'inclure les services durant la construction et la surveillance en résidence des travaux de construction de la phase I du stationnement de l'édifice Connor pour lesquels cette firme a réalisé les plans et devis;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Tecsumt inc a présenté, dans sa lettre du 17 septembre 2002, ses honoraires additionnels pour les services durant la construction et la surveillance en résidence des travaux de construction de la phase I du stationnement de l'édifice Connor au montant de 50 246 \$ excluant les taxes, le tout selon l'arrêté en conseil 1235-87 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité amende le mandat de la firme Tecsumt inc. pour inclure les services durant la construction et la surveillance en résidence des travaux de construction de la phase I du stationnement de l'édifice Connor au montant de 57 795,46 \$ incluant les taxes, le tout selon l'arrêté en conseil 1235-87.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13593	4 032,24 \$	TVQ à recevoir ristourne
04-13493	3 517,22 \$	TPS à recevoir ristournes
06-20052-009-41822	50 246,00 \$	Aménagement stationnement Phase I, - édifice Connor honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2002.

Adoptée

CE-2002-1336\*

**RECOMMANDATION DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'HABITATION - ENGAGEMENT À DÉFRAYER LE PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER DE VINGT NOUVEAUX LOGEMENTS SUR LA RUE DE MALARTIC - SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT BELLEVUE – RICHARD CÔTÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme sans but lucratif « Mon Chez Nous » a soumis à la Commission permanente sur l'habitation, une demande à la Ville afin de défrayer sa part au programme de supplément au loyer;

**CONSIDÉRANT QUE** cette Commission recommande que la Ville supporte à 100 % et ce, pour une période de cinq ans, les vingt nouveaux logements sur la rue de Malartic, secteur de Gatineau, district Bellevue :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au Conseil l'engagement envers la Société d'habitation du Québec à défrayer pour une période de cinq ans, la totalité des vingt suppléments au loyer prévus dans ce projet.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-52200-972 logement social – subventions.

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années subséquentes un montant correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer au poste budgétaire 02-52200-972 - logement social – subventions.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2002.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2002-1337

**DEMANDE D'EXEMPTION DE FRAIS DE LOCATION - SALLES - ÉDIFICES MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville reçoit plusieurs demandes d'exemption et de réduction des frais de location :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde les exemptions et réductions suivantes, selon le tableau suivant :

<b>ORGANISMES</b>	<b>SALLES</b>	<b>GRATUITÉ / RABAIS</b>	<b>VALEUR DE L'EXEMPTION</b>
Société du cancer	Agora	Gratuité	900 \$
Club Kiwanis	Salle terrasse	Gratuité	450 \$
Entre Deux Roues et l'association des bénévoles en fauteuil roulant	Salle des fêtes Agora	Gratuité	1 450 \$
Seréna	Philemon Wright	Gratuité	960 \$
Centre jeunesse Outaouais	Philemon Wright et terrasse	Gratuité	450 \$

Société Alzheimer	Agora	Gratuité	900 \$
Centraide	Aréna Robert-Guertin	Rabais 50 %	1 500 \$
Centre des aînés de Gatineau	Agora	Rabais 50 %	450 \$
Société d'horticulture et d'écologie	Salle Jean-Després	Rabais 50 %	235 \$
Carrefour jeunesse emploi	Salles Jean-Després et Jean-Alie	Rabais 50 %	310 \$
Congrès – Psycho-éducation	Agora	Rabais 50 %	450 \$
Université du Québec			
Jeux du Commerce	Agora et aréna	Rabais 50 %	4 600 \$
Université du Québec	Robert Guertin		
Grands frères et grandes sœurs	Agora	Rabais 50 %	450 \$

Adoptée

**CE-2002-1338 DEMANDE D'EXEMPTION DE FRAIS DE LOCATION DU COLLÈGE SAINT-JOSEPH - EXPO-SCIENCES BELL - DU 14 AU 16 MARS 2003**

**CONSIDÉRANT QUE** le Collège Saint-Joseph sera l'institution scolaire hôte de l'édition 2003 de l'Expo-sciences Bell qui se déroulera du 14 au 16 mars 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** le Collège désire tenir la cérémonie de remise des prix à l'Agora Gilles-Rocheleau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde au Collège Saint-Joseph un rabais de 50 % des frais de location pour l'Agora Gilles-Rocheleau, pour la tenue de la cérémonie de remise des prix, à l'occasion de l'Expo-sciences Bell. Ce rabais représente un montant de 450 \$.

Adoptée

**CE-2002-1339 CONTRAT DE SERVICES DE MONSIEUR JACQUES HUDON**

**CONSIDÉRANT** l'importance de fournir au Service des communications l'encadrement requis à son bon fonctionnement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement contractuel de monsieur Jacques Hudon.

À cet effet, le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant greffier sont autorisés à signer le contrat de services ci-joint, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-115, Service des communications.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 octobre 2002.

Adoptée

---

**M<sup>c</sup> YVES DUCHARME**  
**Maire et président**  
**Comité exécutif**

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
**Greffier et secrétaire**  
**Comité exécutif**